



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-322

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction générale des finances publiques du Calvados /

14-2023-12-18-00003 - DÉCISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE (2 pages)

Page 3

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2023-12-18-00003

DÉCISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CALVADOS**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE À COMPTER DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Le Gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Calvados,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, articles 38 et 43 ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à compter du 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2023 confiant la gérance intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Calvados à Monsieur Christophe DE VLIEGER, Administrateur de l'État du deuxième grade ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 janvier 1974 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-6 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2023 portant délégation de signature en matière domaniale à
M.Christophe DE VLIEGER, directeur départemental des finances publiques du Calvados par intérim;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - La délégation de signature, qui est conférée, à M. Christophe DE VLIEGER, directeur départemental des finances publiques du Calvados par intérim, par l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné en date du 6 décembre 2023 accordant délégation de signature en matière de gestion domaniale, sera exercée par :

- M. Jean-François COCHENNEC, directeur chargé du pôle gestion publique,
- Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale,
- Mme Marie-Josèphe LARIEUX, administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Nicolas LEDOUX, administrateur des finances publiques adjoint,

Article 2. - En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 6 et 7 de l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné en date du 6 décembre 2023 accordant délégation de signature à M. Christophe DE VLIEGER, délégation de signature est accordée au fonctionnaire suivant :

- M. Nicolas JAMES, inspecteur des finances publiques ;

Article 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Caen, le 18 décembre 2023

L'Administrateur de l'État du deuxième grade,
Gérant intérimaire de la Direction départementale
des Finances publiques du Calvados

Christophe DE VLIEGER

